



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt
- AV Kortrijk
- AV Liège
- AV Namur
- AV Luxembourg

A partir du 01/04/2001 notre nouvelle adresse:  
**AIB-VINÇOTTE**  
 Parc Scientifique Créaly  
 B-5032 Les Isnes - Gembloux  
 Tél.: 081.255.100 - Fax: 081.255.109

Code PC Rési.  R1

Personnes responsables de l'exécution du travail: Nom, Prénom N° de TVA: ou n° de la carte d'identité: <u>008 0042868 23</u> Distributeur: <u>EBechal</u> Compteur: n°: ..... index: ..... Type de comptage: <input type="checkbox"/> jour - <input type="checkbox"/> bihoraire - <input type="checkbox"/> nuit -	RAPPORT n°: <u>N.15/2278</u> Membre n°: ..... Quittance n°: <u>286586</u> Installation: Nom: <u>Maison d'habitation</u> Adresse: <u>me du Château, 88</u> <u>5570 Honnaye</u> Date de visite: <u>30/5/2001</u> Propriétaire ou Mandataire: Tél.: ..... Nom, Prénom Adresse: ..... Demandeur
---	--

Type de visite:  270  271  276 RGIE Nature de l'installation:  Nouvelle  Extension  Modifi.  Existante  Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du:  RGIE: art.  86  87  88  95  RGPT  R.T.  de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 3x230 V, AC, Protection branchement: ..... A Type: Max 63A

Description du branchement: Aerosoutenain Type câble: EXUB Section: 4 x 16 mm<sup>2</sup>

Alimentation tableau principal: 4 x 16 mm<sup>2</sup> Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 31

Type de prise de terre: fichets Résistance de dispersion: 5,05 Ohms Isolement général: <20 M Ohms

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION**

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Voici schémas</u>	
----------------------	--

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Neant

Vu le 06/06/01 Paraphe [Signature]  
**M. BELOT TRAVAUX PLANIFIES**  
**CINEY**

Le différentiel général était a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 05/2006 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:  
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST ~~EST PAS~~ CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.  
 L'INSTALLATION - ~~ETAIT~~ PEUT ETRE - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)**

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

.....

.....

.....

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le .....

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 3 position  
4 unifilaires  
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général  
 Nom, N° Agent, Signature

**DESSART Jean-Luc**  
 N° 2279

[Signature]